

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A -

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le vendredi 14 juin 2024 à 09 heures à l'IACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053** et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2023 ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2023 ;
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2023 ;
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2023 ;
9. Ratification des opérations intra-groupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2023 ;
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 ;
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
14. Approbation de la nomination de deux administrateurs indépendants ;
15. Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
16. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
17. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A -

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

La société Magasin Général publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 14 Juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire s’est tenue régulièrement le **vendredi 14 juin 2024 à 09 heures à l’IACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053** sur convocation du conseil d’administration conformément à l’article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l’exercice 2023 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2023, l’assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relatif à l’exercice 2023 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l’exercice 2023 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2023, l’assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l’exercice 2023 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l’exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d’administration, l’assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l’exercice 2023 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2023	(34 009 323)
Résultat reporté des exercices antérieurs	7 606 313
Résultat reportés	(26 403 010)

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2023 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2023, à raison de DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits à moyen terme au cours de l'exercice 2024 pour un montant global de 14 Mdt destiné au financement du plan d'investissement et des crédits de gestion d'un montant de 200 Mdt dont deux crédits de la BH l'un d'un montant de 8.700.000 dt et l'autre d'un montant de 3.000.000 dt

L'assemblée approuve aussi l'octroi des garanties réelles et d'hypothèques garantissant ces crédits et approuve le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de **15 Mdt** au profit des sociétés du groupe magasin général.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la désignation de **M. Mondher BEN HAMIDA** titulaire de la CIN n°04607966 et **Mme Afef BEN HADIA** titulaire de la CIN n°07780517 en qualité de deux administrateurs indépendants pour les trois exercices : 2024, 2025 et 2026 ; ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants : M, FETHI BEN MOUSSA, M. Laurent LECLERC- et Mme. Anne Pascale CHARLES pour les exercices 2024,2025 et 2026 ; ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la nomination detitulaire de la carte d'identité nationale n°.....en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2024-2025 et 2026 et ce suite sa désignation par l'assemblée électorale qui sera tenue après la relance de l'appel à candidature et la réception des dossiers de candidats.

Mise aux voix, cette résolution

QUATORZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution